



**Projet « Zones Humides et loi DTR »
bassin versant de l'étang de Salses-Leucate**

URBANISME ET ZONES HUMIDES

**28/11/2013
DREAL - LR**





Le Syndicat RIVAGE

Rivage



SAGE
Etang de Salses-Leucate



La Stratégie de gestion des ZH

Contexte



Le Rapport du Préfet Paul Bernard de 1994 a conclu que **50 % des ZH ont disparu en 30 ans.**

- Milieux très productifs souvent surexploités
- zones insalubres, pestilentielles
- Fragmentation, drainage, urbanisation, remblai, pollution
- ...

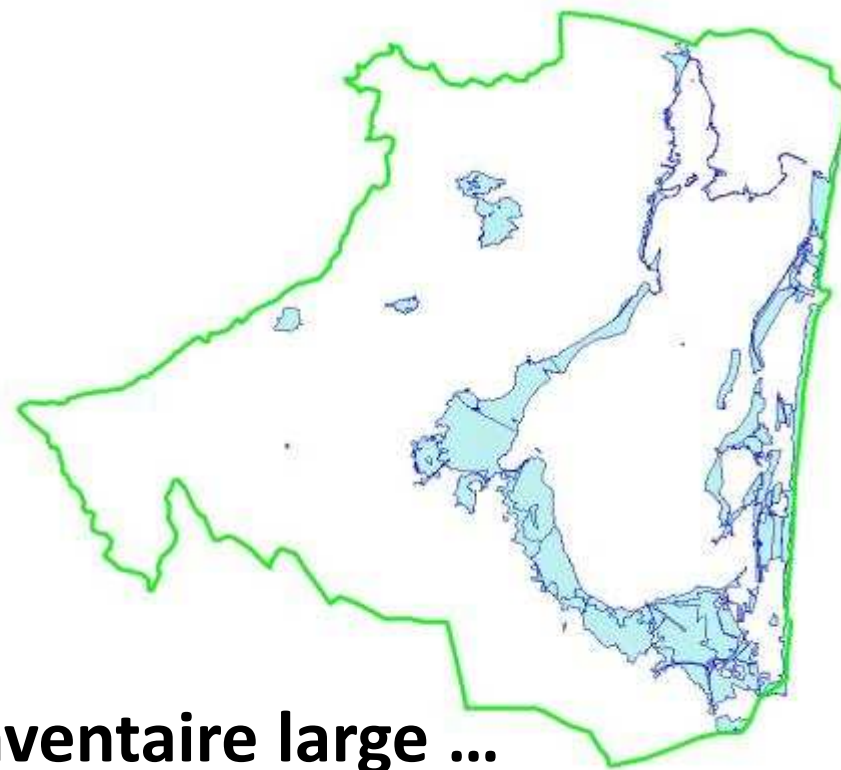
Politiques publiques

ZH un enjeu prioritaire



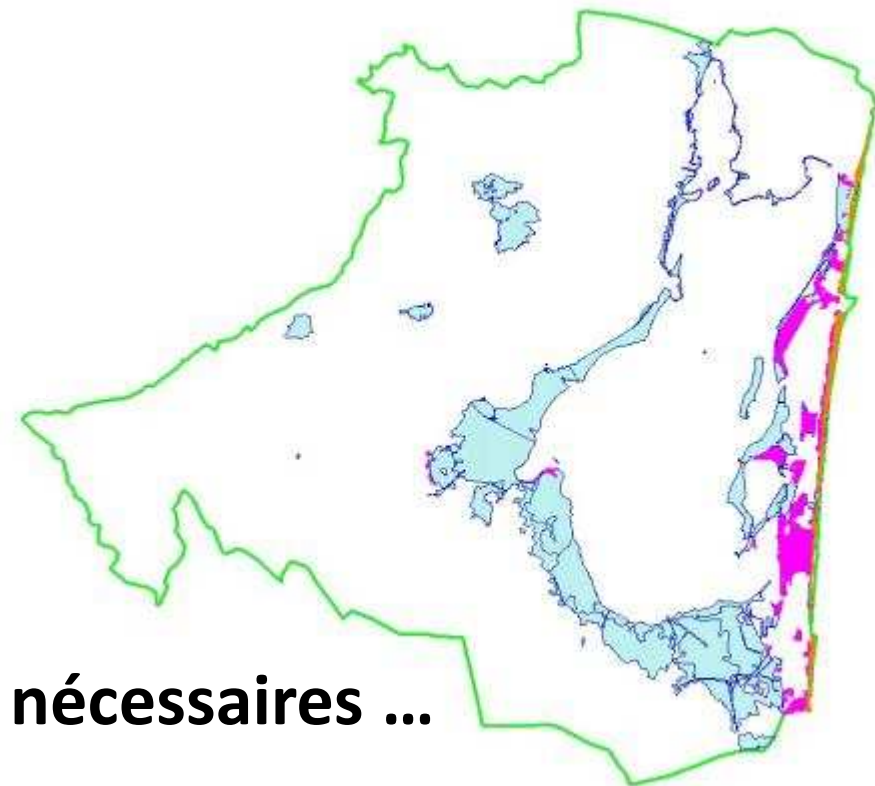
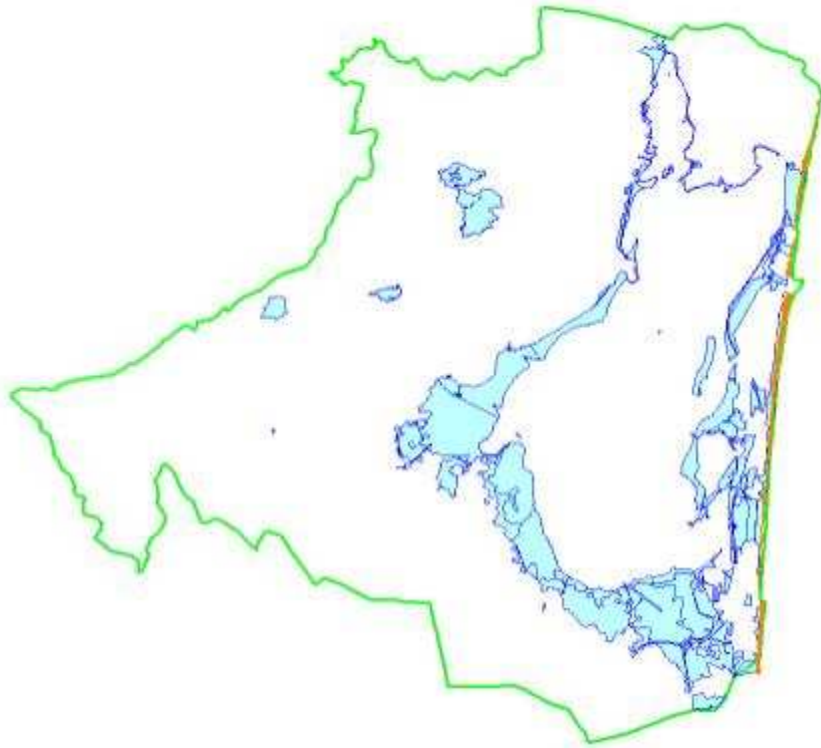


Un territoire ...



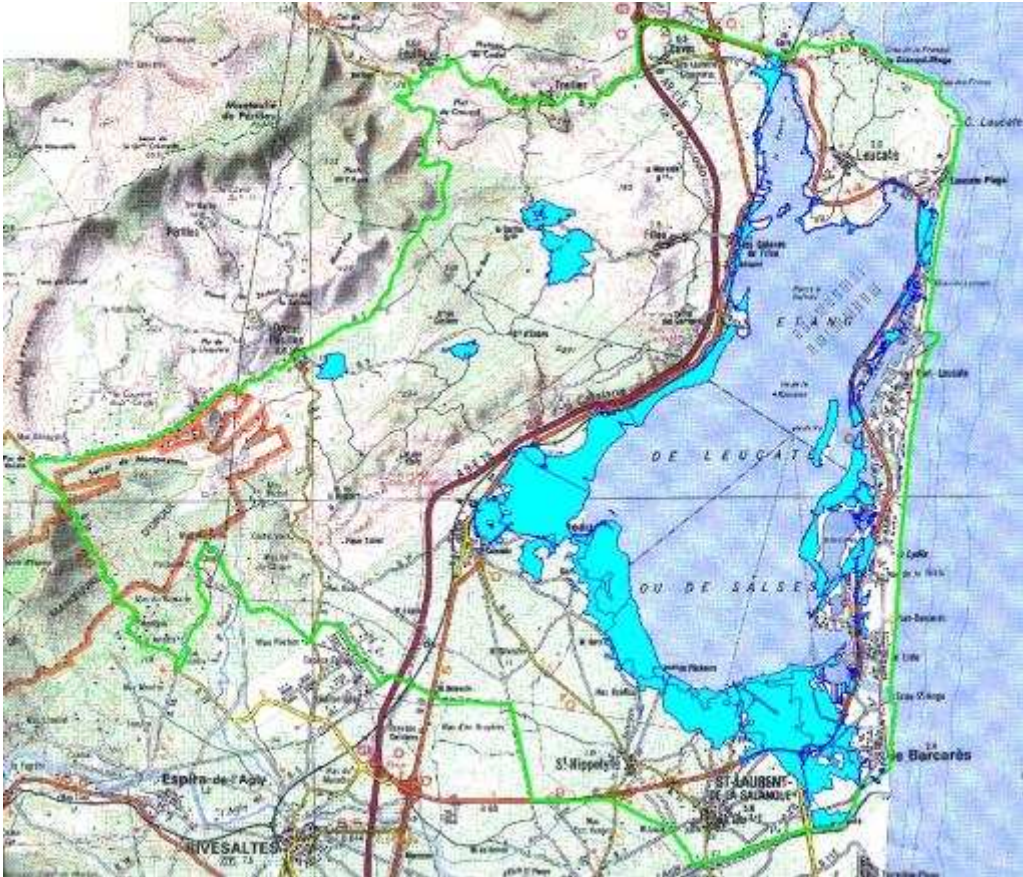
Un inventaire large ...

Des textes en évolution ...



Des précisions nécessaires ...

La démarche



Délimitation précise

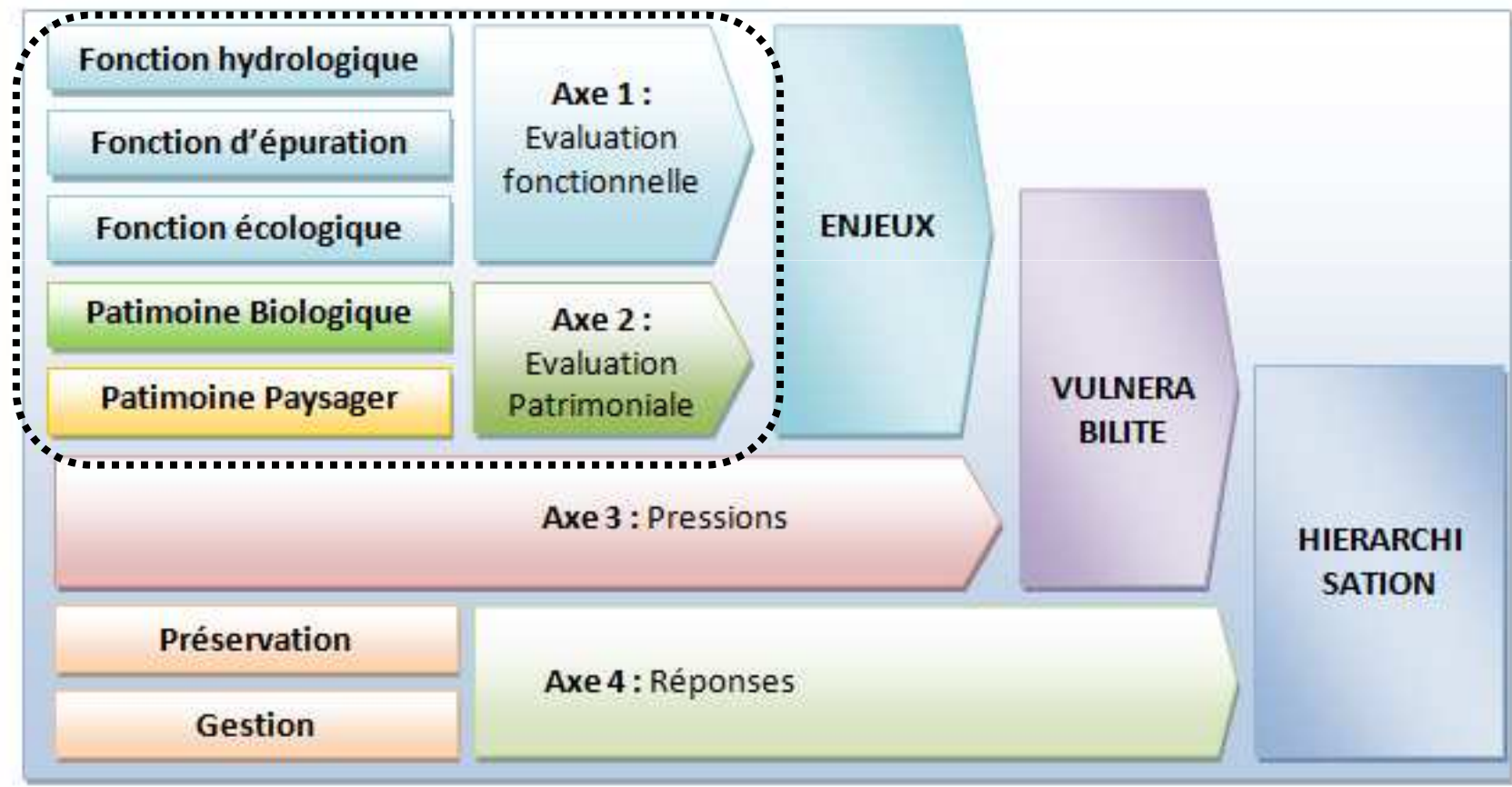


Valeur ...



La hiérarchisation

Un outil d'aide à la décision



Les Enjeux – Fonctions

Services rendus

Fonction Hydrologique

Apports
Protection
Stockage



Rétention de crues
Régulation des débits d'étiage
Recharge des nappes

Fonction d'Épuration



Surface
Végétation
Contact lagune
Laises d'étang
Rétention, décantation

Fonction Ecologique

Corridor biologique

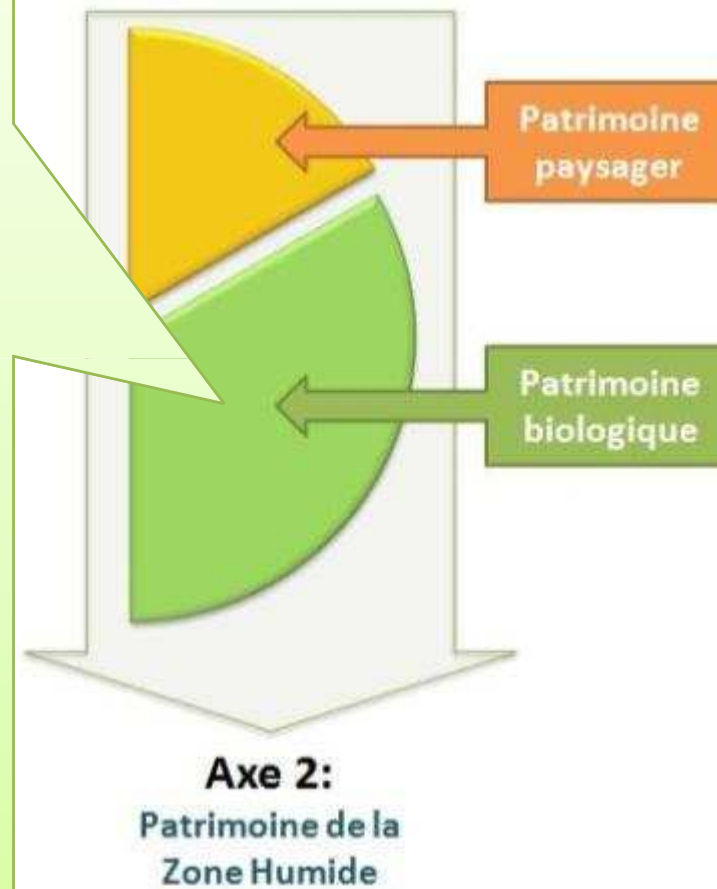


Patrimoine biologique

Espèce ou habitat
d'Intérêt Communautaire



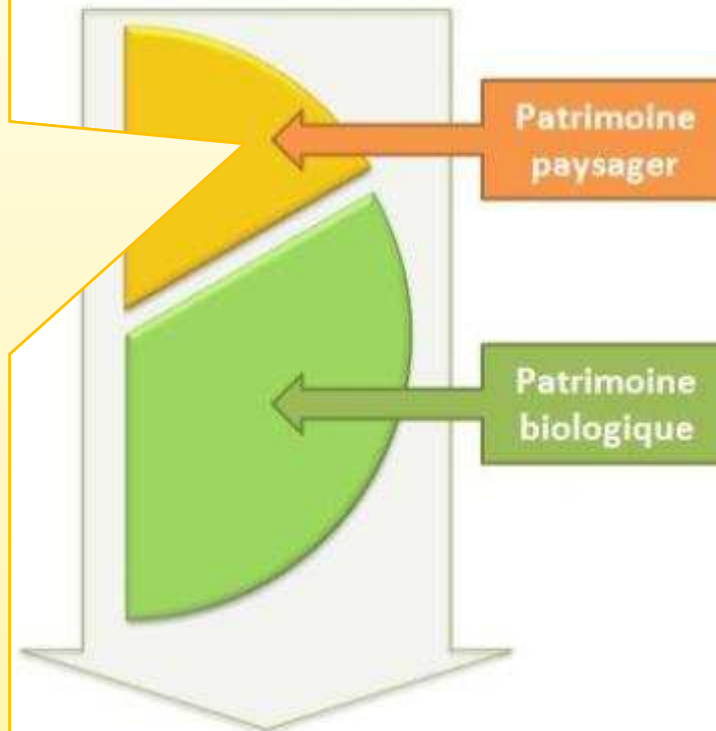
Espèce ou habitat d'Intérêt Patrimonial
protégées, rares ou emblématiques



Patrimoine paysager



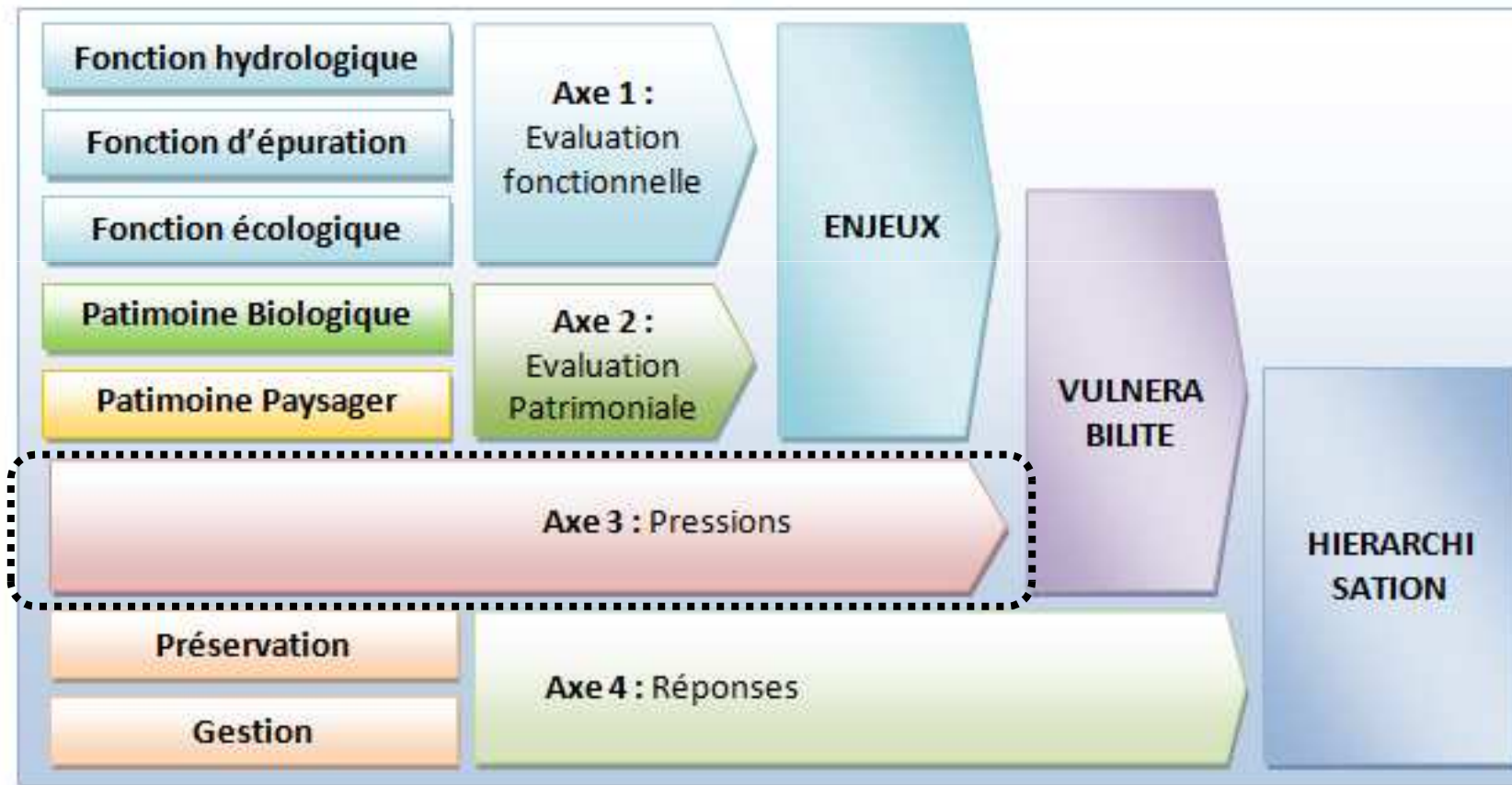
Des fonctions sociales et culturelles



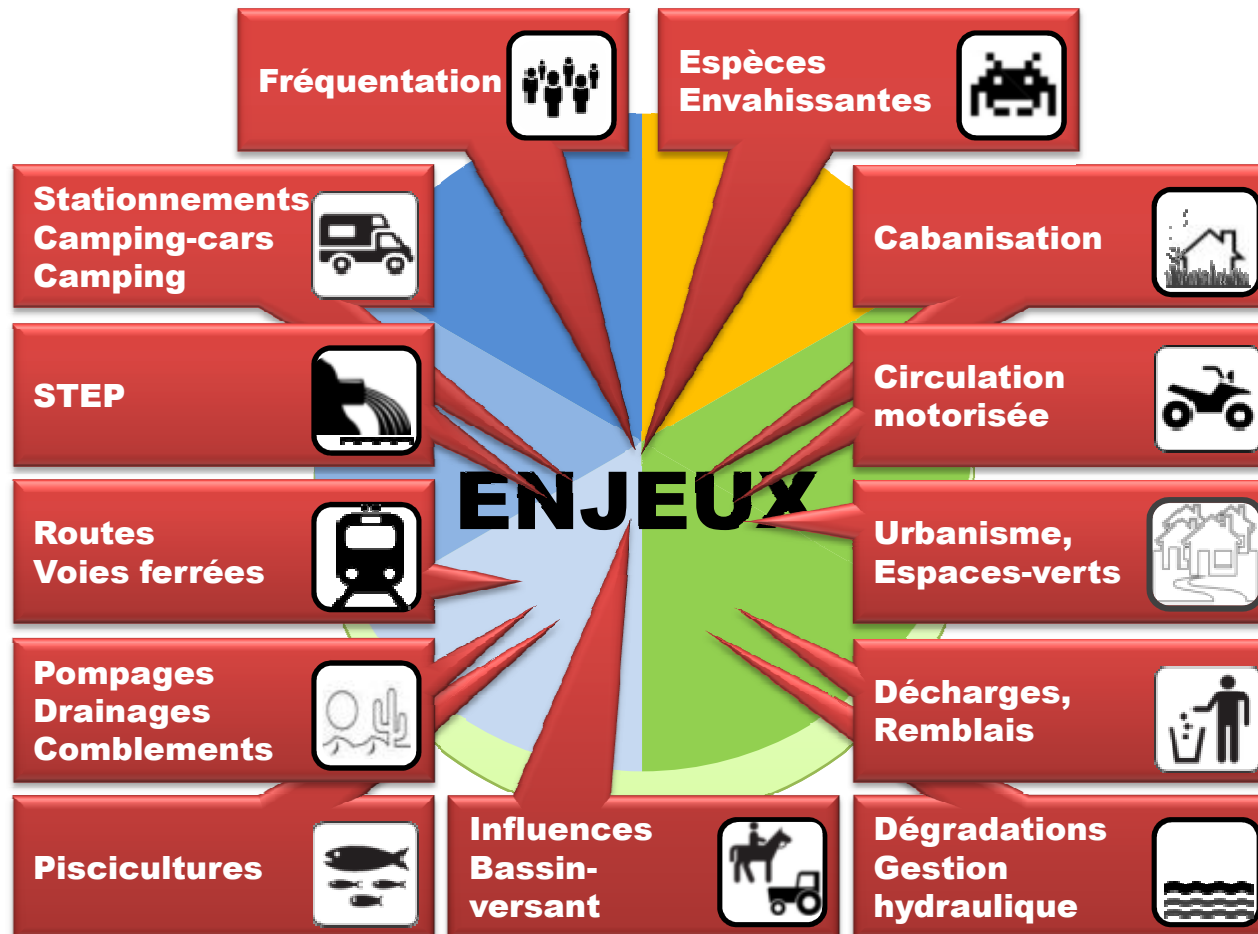
Axe 2:
Patrimoine de la
Zone Humide

La hiérarchisation

Un outil d'aide à la décision

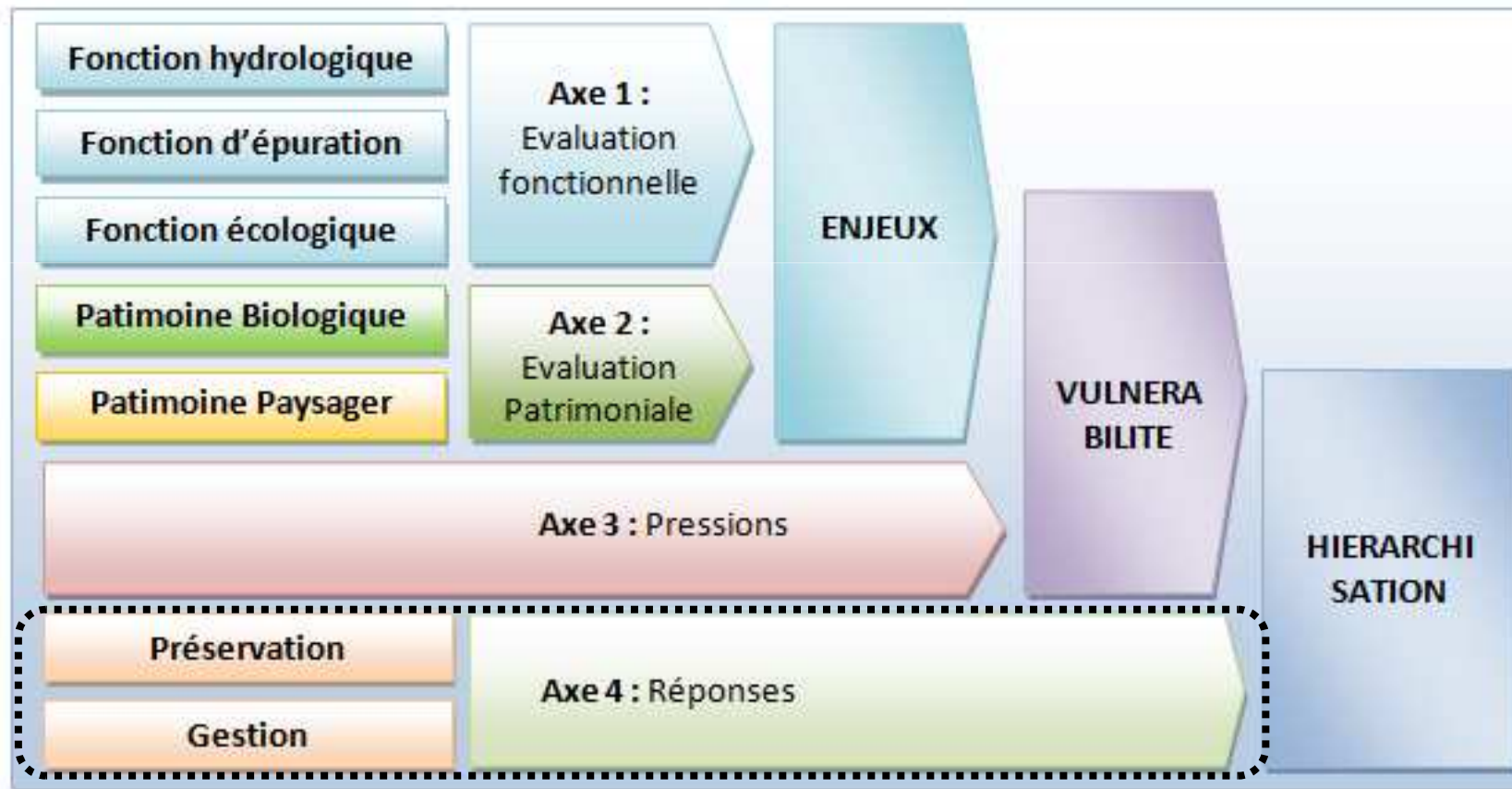


Les pressions...



La hiérarchisation

Un outil d'aide à la décision





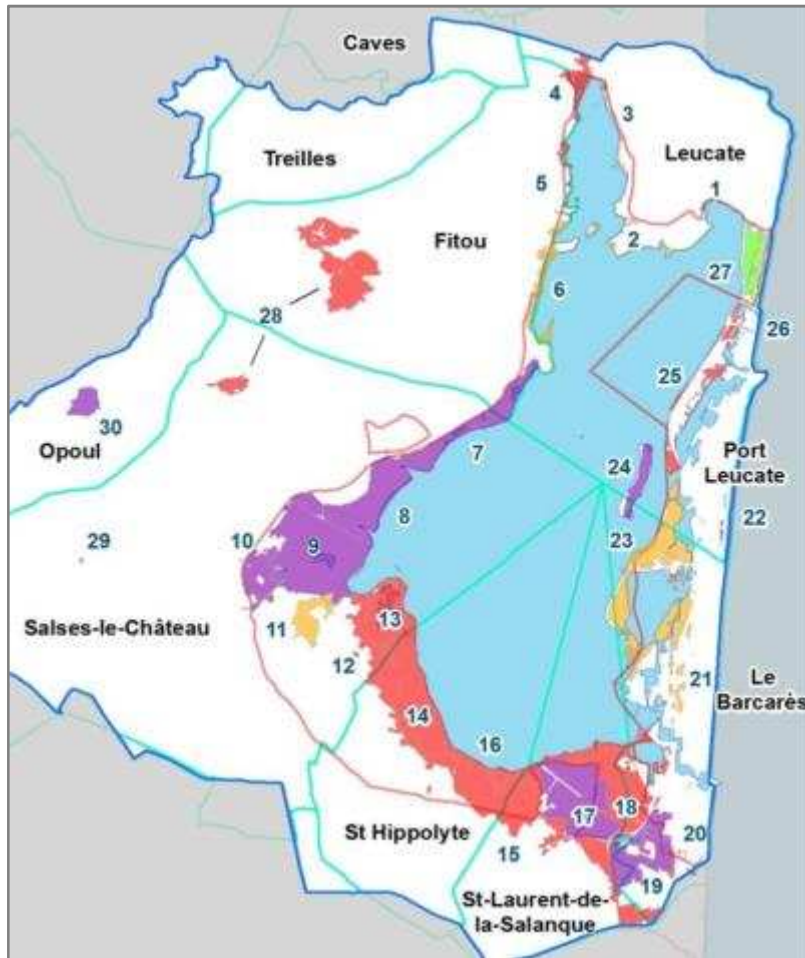
Moyens de préservation

Périmètre ENS (CG11)
ZNIEFF / ZICO (inventaire)
PNR de la Narbonnaise
Périmètre d'acquisition du CDL
Site inscrit / classé



Gestion

Plans de gestion
Actions menées



Délimitation précise



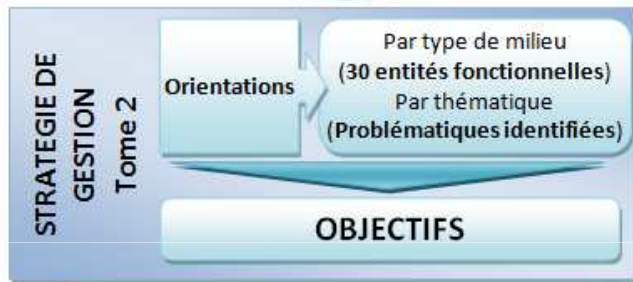
Valeur ...



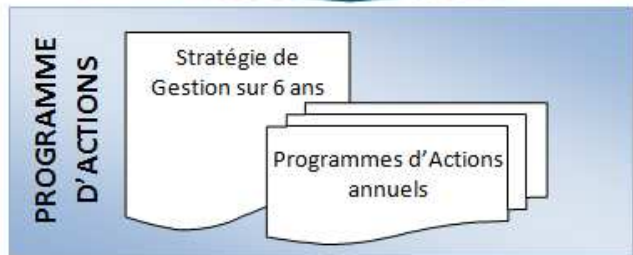
Structure de la Stratégie de Gestion



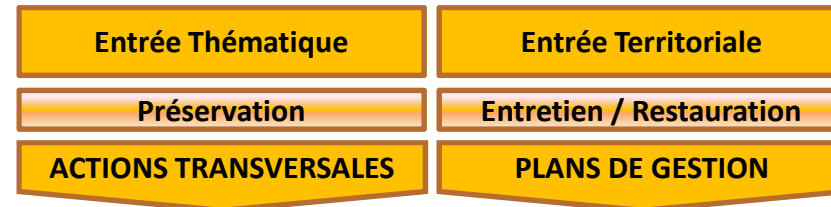
Validé par les services de l'Etat le 2 février 2012



Validé par le Comité de Suivi le 27 mai 2013



Validé par le Comité de Suivi le 27 mai 2013



Objectif

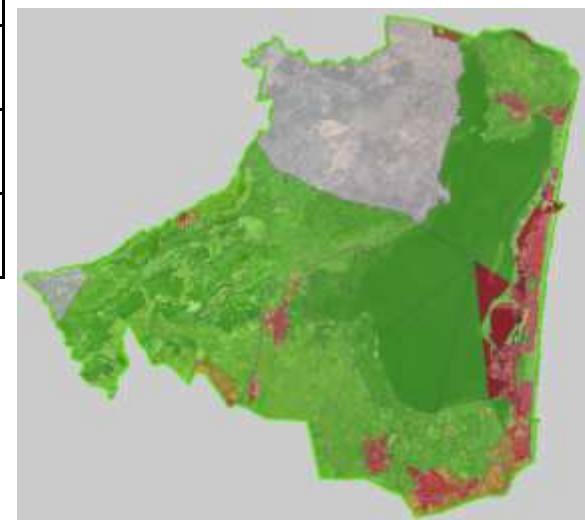
Intégrer les Zones Humides aux documents d'urbanisme (Urbanisme et espaces verts, SCOT, PLU, cadastre ...)

Action transversale

Maitrise foncière et urbanisme



	Commune	POS PLU	Disponibilité règlements	Disponibilité zonages	Révision
Aude	Caves	POS - 1994	✗ non	✗ image	Non
	Fitou	POS - 2009	✓ transmis	✗ image	Non
	Leucate	PLU - 2007	✓ en ligne	✓ vecteur	Prévue
	Treilles	PLU -	✗ non	✗ image	En cours
Pyrénées Orientales	Le Barcarès	POS -	✗ non	✓ vecteur	En cours
	Opoul	POS - 1997	✓ transmis	✓ image	Non
	Saint Hippolyte	PLU -	✗ non	✓ vecteur	Fait
	Saint Laurent de la Salanque	POS - 2007	✓ en ligne	✓ vecteur	Prévue
	Salses le Chateau	PLU -	✗ non	✓ vecteur	En cours



Intégration aux documents d'urbanisme



Toutes les dispositions des documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les objectifs des SDAGE et SAGE.

Intégration au **SAGE**
Etang de Salses-Leucate

- Code de l'urbanisme (loi du 21 avril 2004) modification des L 122-1, L 123-1 et L 124-2
- Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le SAGE: SCOT, PLU et CC
 - Délai de **3 ans** pour mise en compatibilité si nécessaire

Une notice d'information

Urbanisme & Zones Humides
un levier de préservation et de mise en valeur

Bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

UN CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.110 du code de l'urbanisme qualifie le territoire français comme le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Plus précisément, les collectivités publiques doivent harmoniser leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace afin notamment :

d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, d'assurer la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, d'assurer la sécurité et la salubrité publique, de gérer le sol de façon économe, d'aménager le cadre de vie, etc.

Le Code de l'environnement
L'article L.211-1-1 qualifie la préservation et la gestion durable des Zones Humides d'intérêt général. A cet effet, il demande à l'Etat et à ses établissements publics, aux Régions, aux Départements, aux Communes et à leurs groupements de veiller, chacun en son domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques en matière d'aménagement des territoires ruraux, et que l'attribution des aides publiques tiennent compte :

des difficultés de conservation, d'exploitation et de gestion durables des Zones Humides ;
et de la contribution des Zones Humides aux politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion de la ressource en eau et de prévention des inondations

Le Code de l'urbanisme
Il stipule que les documents de planification de l'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE et les SAGE, cela concerne entre autres les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) article L.123-1-9.

Le SDAGE:
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
Sa disposition 6B-6 fixe que les documents d'urbanisme définissent des affectations des sols qui respectent l'objectif de non-dégradation des Zones Humides présentes sur leurs territoires, dans le cadre de l'obligation générale de respect de l'environnement prévue par les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Le SAGE:
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Autour de l'étang de Salses-Leucate, il existe un SAGE qui couvre l'ensemble du bassin versant. Ce schéma comprend des dispositions concernant les Zones Humides et leur préservation.

Les documents de planification de l'urbanisme doivent préserver les Zones Humides.

UN INVENTAIRE à l'échelle du bassin versant
Un inventaire des Zones Humides périphérique à l'étang de Salses-Leucate a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant. Après quelques ajustements en zones urbaines et péri-urbaines, nous disposons depuis le **2 février 2012** d'une vision précise des Zones Humides. Cet inventaire validé par les communes et les services instructeurs permet une transparence et un document unique et identique pour tous. Fichiers cartographiques téléchargeables sur :

<http://rivage-salses-leucate.fr/photographie-des-zones-humides/>

Diagnostic initial.
(stratégie d'évitement) et les choix retenus, les regards de l'obligation de compatibilité avec les Zones Humides.
Mise en valeur des Zones Humides.
(s'il y a lieu) à hauteur d'une valeur-guide de valentes sur le plan fonctionnel et biodiversité.

Le règlement:
Les zones humides peuvent être intégrées comme des éléments paysagers identifiés. Des zonages réglementaires graphiques, des ajustements doivent être réalisés pour tout en évitant le micro zonage.
Identifier, localiser et délimiter les Zones Humides ;
Définir des règles de protection, accompagner les communes à protéger, accompagner de leur protection ;
Mettre des règles prescrivant l'usage des zones humides ;
Implémenter au maximum la constructibilité des Zones Humides en zones d'habitat individuel ;
Mettre des utilisations de sol particulières favorisant leur préservation (ex : exhaussement, construction, ...).

Rivage

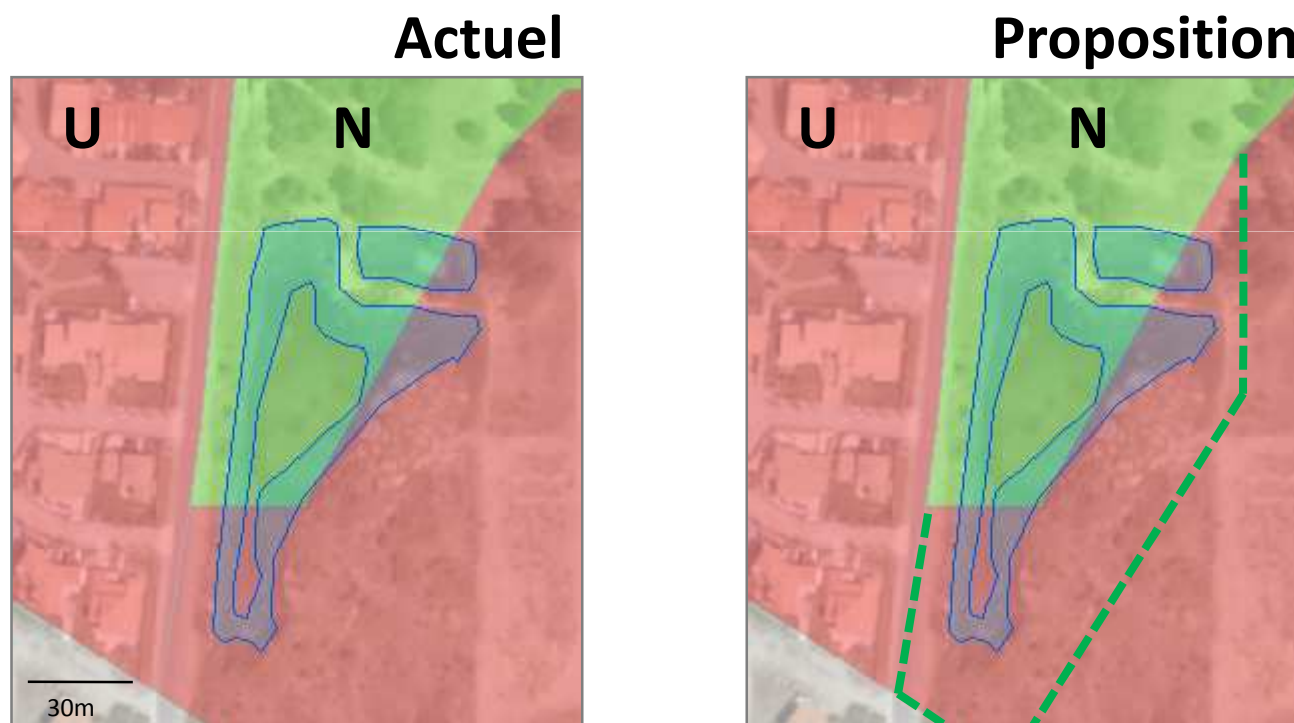
SAGE
Etang de Salses-Leucate

Syndicat RIVAGE
Hôtel de ville
11370 LEUCATE

04.68.40.49.72
rivage@mairie-leucate.fr
www.rivage-salses-leucate.fr

Gestion des Zones Humides
périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Accompagnement des communes dans la révision des PLU pour une meilleure prise en compte des enjeux Zone Humide
Ajustement à la marge des zonages



- ... conserver une zone tampon autour de la ZH
- ... éviter le micro-zonage (perte de pertinence)
- ... préserver sans verrouiller

Proposition de mise en place de règlements adaptés aux Zones Humides:
Les règlements de secteurs:

Zones Nzh
(Naturelle et Zone Humide)

Zones Azh
(Agricole et Zone Humide)

Quelque soit le code retenu pour identifier **la Zone Humide** dans un plan de zonage de document d'urbanisme (code Nzh ou Azh), le règlement prévoit l'interdiction de :

1. toutes constructions, installations ou extensions de constructions existantes, à l'exception des :

installations et ouvrages nécessaires à la défense nationale et à la sécurité civile,
travaux d'intérêt collectif,
mise aux normes environnementales, lorsque la localisation répond à une nécessité technique impérative, et ce notamment en agriculture,
mesures de conservation ou de protection de ces milieux humides,
cheminements piétonniers et cyclables et des sentiers équestres ni cimentés, ni bitumés, des mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, des postes d'observation de la faune, à condition que leur localisation et leur aspect ne portent pas atteinte à la préservation des Zones Humides et lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public.

2. tous travaux publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la Zone Humide, notamment :

comblement, affouillement, exhaussement et dépôts divers,
création de plans d'eau,
travaux de drainage et d'une façon générale toute opération de nature à modifier le régime hydraulique des terrains,
boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques de la zone.

L'accès aux données:

Disposer de données cadastrales homogènes, nominatives, spatialisées pour:

- Identifier les propriétaires d'espaces à enjeux (gestion, préservation)
- Favoriser la maîtrise foncière

Disposer d'une vision claire des documents d'urbanisme pour:

- Accompagner les communes pour une prise en compte optimale des ZH



Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

Jean-Alexis NOEL - Chargé de mission Zones Humides

04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr



MERCI pour votre implication...

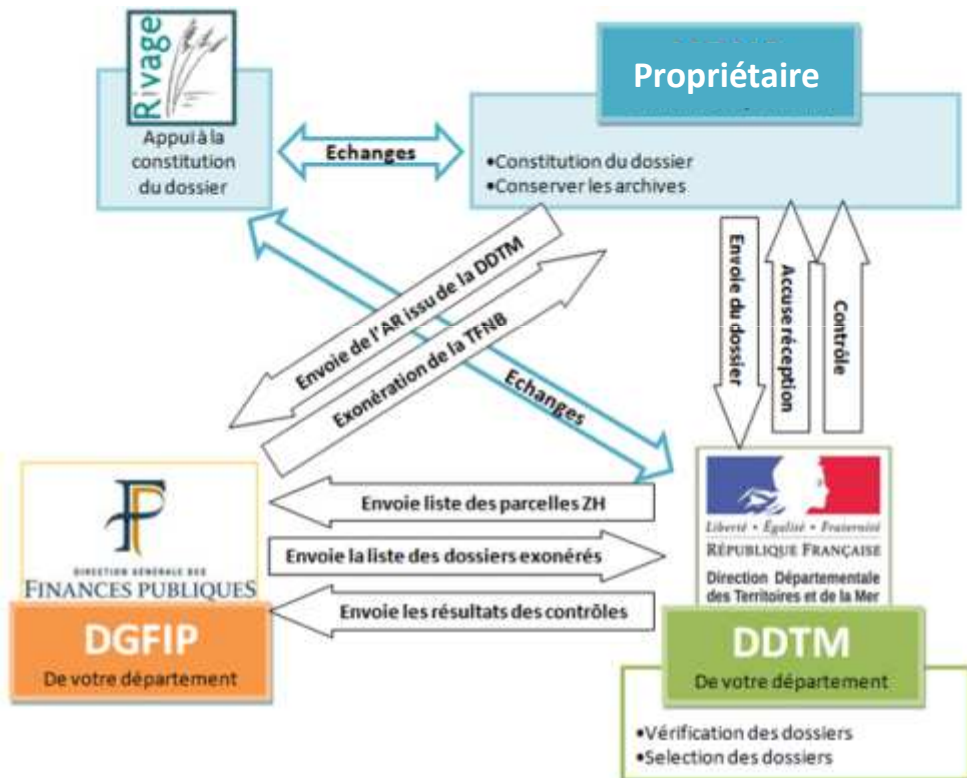


Visitez la page du syndicat RIVAGE:

<http://www.rivage-salses-leucate.fr>

Les leviers de préservation

Exonération de TFNB moyennant des engagements de préservation de ZH



EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Vous êtes propriétaire d'une Zone Humide (ZH) ? Vous souhaitez bénéficier de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) ?

Etes-vous propriétaire de Zones Humides ?

Le service RIVAGE vous invite à vérifier si vos parcelles se trouvent en Zone Humide en quelques clics :

http://www.zh.fr/2101915/Zones_Humides_RIVAGE.html

avec Google Earth (téléchargez le fichier et dossier et ouvrez-le avec le logiciel Google Earth)

avec Google Maps (clickez avec la souris dans la barre de recherche de Google Maps)

Ces Zones Humides sont-elles préservées ?

Plusieurs types de ouvrages permettent d'analyser le statut de préservation :

- Plan de Prévention des Zones Humides
- Plan National Régional de la Nature et du Patrimoine
- Plan National ZH

Nature de la Zone Humide

Commun se présente la Zone Humide concernée

- Prés et prairies naturelles, haies, bords de rivières
- Vergers et cultures fruitières à alignés et d'arbustes
- Landais, plots, bœufiers, marais, terres vaines et vagues
- Lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, canaux

Une exonération sur 5 ans ...

... un engagement sur 5 ans

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire s'engage pendant 5 ans de location des parcelles d'être associé à un engagement de gestion avec la commune des impôts à communiquer avant le 1er janvier de l'année d'imposition.

L'engagement porte sur les points suivants :

- la conservation du caractère humide des parcelles ;
- le maintien des prés et prairies naturelles, bœufiers, landais, marais, plots, haies et vergers ;
- le respect de mesures prévues en lien avec les objectifs de la Stratégie de gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.

Une Stratégie de Gestion

Le Syndicat RIVAGE a élaboré une Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate. Cette stratégie a pour objectif de définir les actions à mener pour préserver ces zones humides et leur biodiversité.

Contact et renseignements

Syndicat RIVAGE
Maison de ville
13370 LEUCATE

Tel. 04.68.40.43.72
Fax. 04.68.40.59.12
rivage@mairie-leucate.fr
www.rivage-salses-leucate.fr

Homogénéisation et simplification de la
procédure sur l'ensemble du bassin versant